in départementale



et moral 2017/2018







AGENCE AXA CORREIA JC ET ODENT JF

(orias 07 013 569 et 07 013 066)

Garanties des sociétés groupements et associations

Chaque Société de chasse doit souscrire un contrat Responsabilité Civile Organisateur. Il se compose de la garantie de base RESPONSABILITE CIVILE et peut être complété par des options : Dommages causés aux cultures et Dommages résultant de l'emploi de pièges. Une tarification simple basée sur le nombre de chasseurs et le choix des options.

La garantie responsabilité civile garantie minimum

La garantie complémentaire



Edito





Ce rapport d'activité, témoigne de la force et du dynamisme de la chasse Auboise que nous impulsons depuis maintenant quelques années et dont vous êtes les premiers ambassadeurs.

2018 est une année qui résonnera certainement pour quelques temps dans nos mémoires car votre fédération continue à s'affirmer de par sa connaissance sur la faune sauvage, mais aussi par son implication, chaque jour plus grande, dans des projets structurants : les corridors écologiques, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, l'initiation à l'environnement, la veille sanitaire avec la PPA... force est de constater que nous avons des atouts et que le bilan 2018 est plutôt bon...

- La révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,
- Le renouvellement de notre agrément au titre de la protection de la nature
- Une convention avec l'académie qui consolide nos interventions scolaires
- L'acquisition d'une propriété sur Géraudot
- Une diminution des dégâts de gibier à un seuil jamais atteint
- Une opération grand public avec la Seine propre qui réunit plus de 600 personnes
- Une convention Avec Monsieur le Procureur
- Sans oublier l'attribution de l'animation des Sites Natura 2000 de la Bassée et de la Basse Vallée alluviale de l'Aube

Les résultats sont là, une saison extrêmement riche, variée, animée et passionnée comme le démontrent la diversité et la densité de ces dossiers.

Votre Fédération avec son personnel continue, encore et toujours, de se mettre à votre service afin de faciliter la tâche qui est la vôtre.

Notre fierté d'être chasseur est à la hauteur de notre engagement au service des territoires, de la biodiversité, dans une société de plus en plus urbanisée.

Claude Mercuzot - Président de la FDC10







Le Conseil d'Administration

MAILLY-LE-CAMP - DAMPIERRE



CAILLOT Jacques

NOGENTAIS



PATENERE Roger Vice-président de la F.D.C.A. Président de la commission zones humides, des migrateurs et de la veille sanitaire



JUILLET Sébastien Trésorier adjoint Président de la commission promotion de la chasse, du développement, du recrutement et des manifestations



TABARE Bruno Trésorier - Chargé des relations inter-commissions et du Schéma Départemental

PLANCY - ARCIS-SUR-AUBE

économiques
RE Bruno
r - Chargé des

MERY - VALLÉE DE SEINE

Interlocuteur des
Associations Spécialisées
et des Acteurs
économiques

JOUIN Stéphane

CHARMONT-SOUS-BARBUISE

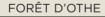


RIBEYROL Didier

ROMILLY-SUR-SEINE



HENNEQUIERE Valérie Présidente de l'Association Aube L'Chasse - Présidente de la commission sécurité, des formations, de la chasse accompagnée et de la chasse au féminin





FRIEDRICH Jean-Marie Secrétaire Général de la F.D.C.A, - Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers TROYES



BOUILLY

GALLAND Christophe

LUSIGNY-SUR-BARSE

BRI

Ε

Prési

Tréso



GUERIN Guy Vice-président de la F.D.C.A. Président de la commission gestion de la grande faune et des équilibres agro-sylvo-cynégétique.



MARQUOT Louis Président d'honneur et chargé de missions de la F.D.C.A.

VIGNEZ Pierre Interlocuteur avec le milieu agricole et en charge du dossier Dégâts de Gibier

RUMILLY - BAR-SUR-SEINE

BARONI Jean Marie

ERVY-LE-CHÂTEL - CHAOURCE

3



LES PERMANENTS

Direction

BERGERAT Daniel

ESSOYES

MERCUZOT Claude Président de la F.D.C.A. Trésorier adjoint de la Fédération Régionale

RSE

n gestion



BAUDOUX Bruno Directeur

BAR-SUR-AUBE - CLAIRVAUX

BREUZON Marie-Joël

BRIENNE-LE-CHÂTEAU - CHAVANGES



SOUILLARD Françoise Directrice Adjointe

Service administratif secrétariat



FERREIRA Francine



VARLE⁻ Béatrice

Service technique



LOWENSTEIN Philippe Technicien Cynégétique supérieur Chargé du permis de chasser et des installations



MONCHATRE

Sylvère

Technicien Cynégétique

secteur est

Interlocuteur

piégeage

Chasse à l'arc et

JACQUARD Laurent Technicien Cynégétique secteur Sud Interlocuteur piégeage et G.P.



BAZIN Cédric Technicien Cynégétique secteur centre Interlocuteur Biodiversité



MENDOZA Thibault Technicien Cynégétique secteur Champagne Crayeuse, Chargé de communication



CUISINIER Jeremy Chargé du dossier agricole et coordinateur dégâts de gibier



COQUET Mariane Chargée des études et du développement



VILLEMAIN Angélique Chargée des milieux agricoles (AgriFaune)



DELPORTE Marion Chargée des zones humides et des espaces protégés (Natura 2000)

EN CHARGE DES HABITATS ET DES ÉTUDES

Agent technique



JOLY Florent
Prévention dégâts
de gibier et permis
de chasser





Monsieur le Procureur de la Ré-publique et le ministère de la justice pour mettre en place des alternatives aux poursuites en chasse. Faire aujourd'hui qu'au-cune atteinte à la sécurité ou à la biodiversité et ses milieux ne soit impunie dans notre dépar-

C'est avec une grande fierté que nous signons la convention entre Nationale (Académie de Reims) pour nos interventions « Sciences » à l'école sur le temps scolaire. Une première dans notre region.





Nous sommes les nouveaux gestionnaires de deux Sites Natura 2000 en Vallée de Seine et en Vallée de l'Aube! Cette gestion se fera en partenariat avec SDDEA, la chambre d'agriculture et la forêt privée.



Création d'un site pédagogique pour la commune de Donnement! Les lycéens de STAV de Saint Pouange encadrent les enfants de l'école de Donnement pour planter des Haies et créer un arboretum pédagogique!



Signature de la convention Agrifaune par le Président de la Fdc10.



Nous étions présents au séminaire sur les connaissances naturalistes à la maison de la Région de Metz.

NOVEMBRE



Le conseil d'administration de la FDC10 est invité par notre Député Aubois, Gérard Menuel, à l'Assemblée Nationale pour une réunion de travail sur la Chasse Auboise!





Une première ! les administrateurs avec le personnel de la FDC, la commission petite faune et la commission grande faune se retrouvent pour parler de la chasse de demain! Un moment riche en échange.



ÉVRIER

Les réunions de préparation du futur schéma départemental sont lancées ! 2018-2024 objectifs : simplification, visibilité et développement !





La Fédération des chasseurs est heureuse de recevoir dans ses locaux les Randonneurs de l'Aube pour leur Assemblée Générale 2018!















Les validations dans l'Aube

Un clic qui facilite votre validation

Gagne en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé! La procédure de simplification administrative confirme son efficacité avec un nombre en constante augmentation. Vous étiez en 2012 1 510, nous sommes maintenant à plus de 4 800 validations sur internet. Pour ceux qui valident encore sur papier le bon de commande est toujours envoyé dans la revue du « chasseur de l'Aube » et la validation suit sous quelques jours.

La E. Validation vous permet de réimprimer autant de fois que de besoin votre document de validation.

Le chasseur Aubois

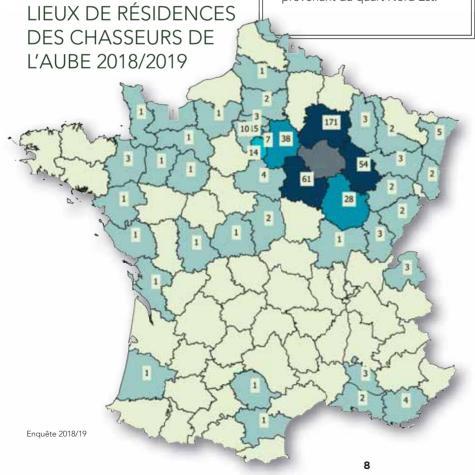
Avec une population de 309 000 habitants le département présente 3,5% de chasseurs. Ce qui confirme notre emprise rurale. La baisse du nombre de nos adhérents est tendancielle, une baisse linéaire des validations de l'ordre de 1 à 1.5%. Le renouvellement est difficile et touche l'ensemble des départements français. L'âge moyen du chasseur dans l'Aube est de 53 ans.

Le **timbre**grand gibier à 90%

Même si le petit gibier demeure l'emblème de nos plaines, la chasse du grand gibier reste dans le département de l'AUBE un mode de chasse important comme en témoignent le nombre de chasseurs qui prennent à chaque campagne le timbre grand gibier, (en moyenne 90 % de chasseurs).

Qui vient pratiquer SON OISIT dans l'Aube

La saison passée notre département a accueillie des résidents de toute la France, la majorité provenant du quart Nord Est.



L'examen

du Permis de chasser

Le nombre de candidats reçu en 2018 s'élève à 194 contre 188 en 2017. Le nombre des inscriptions est en nette progression, plus 15% en 3 ans. Cette progression permet d'atteindre un chiffre record de validation : 174. 2018 est donc une année record au niveau de l'examen du permis de chasser. (Pour mémoire 2014 était une année exceptionnellement mauvaise avec un taux de réussite à l'examen en dessous de la moyenne nationale).

L'assurance chasse

La Fédération propose à ses chasseurs une assurance Chasse Responsabilité Civile au prix de 21 euros. L'objectif étant de proposer un pack complet afin d'éviter des démarches supplémentaires. En 2018 vous avez été 46 % à l'avoir souscrite.





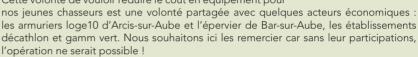


Recrutement de nouveaux chasseurs Une volonté que nous devons partager!

La stratégie de recrutement dans le tissu associatif est loin d'être évidente et la chasse malheureusement ne fait pas exception à cette règle... il est aujourd hui difficile de faire croître le nombre de chasseurs quand les départs ne sont pas compensés par de nouveaux arrivants. Alors comment recruter de nouveaux chasseurs. En créant une dynamique nouvelle. En leur faisant déjà découvrir notre activité et nos différents modes de chasse, en intégrant ces nouveaux chasseurs à notre réseau associatif cynégétique, en contribuant à les fidéliser et en leur offrant une place de choix. La force de la Fédération dépend aussi de la volonté de ses adhérents à vouloir recruter... Alors devenons tous des ambassadeurs de la chasse Auboise!

UN CHEQUIER POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS

La Fédération des Chasseurs de l'Aube a mis en place depuis maintenant deux ans, une opération à destination des nouveaux chasseurs « EQUIPEZ VOUS MOINS CHER! ». Cette volonté de vouloir réduire le coût en équipement pour



Sur ses deux saisons, 2017 et 2018 plus de 500 chéquiers ont été distribués !



Ce parrainage chasse constitue une action promotionnelle fédérale dédiée au recrutement d'anciens chasseurs. Cette mesure est destinée à

inciter tout chasseur Aubois à parrainer, dans son entourage, le retour à l'activité cynégétique d'homme ou de femme, titulaire du permis de chasser, ayant cessé de pratiquer la chasse durant au moins les 2 dernières années. Devenir un ambassadeur de la chasse... est une opération lancée pour la saison 2017/2018 qui mobilise l'ensemble de notre réseau chasseurs, pour un objectif simple,

reconquérir ou remobiliser des chasseurs qui sont devenus avec le temps non pratiquants!

OBTENIR LE PERMIS DE CHASSER...

Jour après jour, nous renforçons notre présence et gagnons en visibilité. Nous valorisons notre passion en créant la curiosité de chacun, et ou-



vrons la voie à une foule de possibilités... validation temporaire 3 jours, chasse accompagnée... et consultez notre dépliant pour obtenir un aperçu de l'examen du permis de chasser. Ce nouveau document qui présente l'examen a déjà été distribué a plus de 500 exemplaires!

Avec un objectif, de **100** chasseurs par an.

Sans contraintes particulières l'opération se veut simple et rapide... Il suffisait de ne pas avoir validé son permis de chasser depuis plus de 2 ans.

Et vous faites des économies !

En tant que parrain, vous bénéficierez d'un remboursement de $69 \in \text{sur}$ votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de $69 \in \text{sur}$ sa validation, soit 50% de réduction. Sur deux saisons, nous avons ainsi retrouvé, 170 chasseurs ! Une réussite !

L'opération continue en 2019 ! alors agissons ensemble.

CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DIGITALE POUR MIEUX RECRUTER.

A l'heure du 2.0 nous devons aussi, développer et structurer notre stratégie digitale qui devient un enjeu crucial. 3 milliards d'humains sont aujourd'hui connectés au web, et la majorité d'entre eux prend la parole sur les réseaux sociaux. La chasse a déjà une empreinte numérique nous devons la contrôler pour en faire un outil proactif de recrutement.

FACILITER L'ACCES AUX TERRITOIRES POUR LES JEUNES CHASSEURS

moins cher

Ce document édité en 2018 par la Fédération des Chasseurs permet de faciliter le rapprochement des « jeunes chasseurs » des « territoires ». Une démarche cohérente puisque 50 % de notre population auboise habite maintenant en ville, il est donc maintenant important d'accompagner ces jeunes dans leur quête et de propo-

ser des zones de chasse dès la première année de validation. Nous pouvons trouver dans ce document 40 territoires, donnant la possibilité à chacun d'entre eux de trouver plusieurs journées de chasse. Les responsables de chasse engagés dans cette démarche invitent



gracieusement ces jeunes passionnés.











Sorties nature financées par le Grand Est



HEURES DE FORMATION



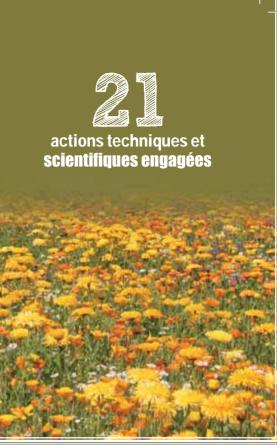






intervenants exterieurs (pompiers,...) LYCÉES AGRICOLES EN FORMATION PIEGEAGE ET PERMIS DE CHASSER















Pylones aménagés avec RTE





La gestion des ressources naturelles : La grande faune

/ Instaurer un groupe de pilotage technique sur le choix des indicateurs de suivi

Groupe de pilotage technique forêt

Sur la base de deux ou trois réunions annuelles, un groupe de travail se réunira pour analyser les divers indicateurs évaluant l'équilibre agrosylvo-cynégétique (ICE...) et établir les outils fonctionnels à mettre en place pour l'atteindre et potentiellement cibler des secteurs pour expérimenter de nouveaux outils de gestion.

/ Pérenniser les comités techniques

Objectif : assurer une représentation équilibrée entre structures cynégétiques et structures environnementales

/ Evolution du plan de chasse Instaurer, à titre expérimental, un plan de chasse triennal pour les cervidés en Champagne crayeuse (secteurs 4 / 5 ET 6)

/ Gestion particulière : des fortes populations de sanglier

Mise en place d'un plan d'action de gestion sanglier

- < 12 sangliers aux 100 hectares
- Mesure obligatoire
- Présentation point de pesée H.P.G.C.

12/100 ha < sangliers < 15/100 hectares

Mesures obligatoires

- Instauration d'un PMO quantitatif
- Instauration d'un tir qualitatif 1 femelle > 65 kg / 8 sangliers

> 15 sangliers / 100 hectares

Mesures obligatoires

- Interdire l'agrainage fixe (sauf si autorisation du propriétaire
- Instauration d'un tir qualitatif 1 femelle > 65 kg / 6
- Imposer un dimanche de chasse en commun / mois
- Majoration du prix des bracelets minimum de 20 % (facultatif)



LE SCHÉMA SDGCIO DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2018-2024

La gestion des ressources naturelles :

Les prédateurs déprédateurs espèces exogènes espèces protégées

/ Participer à diverses études scientifiques

/ Recueillir, analyser statistiquement et cartographier les données (appli IGN/tableaux de bords, de prélèvements)

/ Détruire ou faire détruire les espèces invasives et/ou les espèces exotiques envahissantes La gestion des ressources naturelles :

Migrateurs et oiseaux d'eau

/ La FDC 10 se garde la possibilité d'acquérir des numéros d'installations de façon à préserver le patrimoine cynégétique de notre département. Le numéro pourra être rétrocédé par bail entre un propriétaire et la FDC pour une durée déterminée

/ Les numéros de Hutte ne peuvent pas être transférés dans un autre département





Pratique et sécurité à la chasse

/ Inciter la lecture à voie haute des consignes de sécurité.

/ Sensibiliser les chasseurs au respect de l'angle des 30°

/ Encourager la pose de miradors, de chaises hautes ou tout autre équipement de sécurité pour la chasse en battue

/ Former au minimum un référent sécurité à travers une formation spécifique par équipe de chasse

/ La FDC10 s'engage à créer une affiche « sécurité »

/ Evolution des seuils d'attributions

Objectif : sécurité à la chasse en limitant le morcellement des territoires Hors plan de gestion sanglier

LE TIR DU SANGLIER EST INTERDIT :

Seuil minimal de 20 hectares de territoire d'un seul tenant

Plan de chasse

LE TIR DES CERVIDES EST INTERDIT

Seuil minimal de 20 hectares de territoire d'un seul tenant

IMPORTANT : Equivalence de 1 hectare de bois pour 4 hectares de plaine



La gestion des ressources naturelles :

La petite faune

/ Collecter, Analyser statistiquement et Cartographier la répartition des différentes populations selon le retour des tableaux de chasse et de l'application IGN

/ Développer les contrats de gestion volontaires à l'ensemble de la petite faune en l'étendant au lièvre

/ Acquérir des sites d'intérêt faunistique et floristique pour aménager et valoriser ces territoires

/ Instaurer un groupe de pilotage technique sur l'aménagement des territoires



Situation de la Perdrix grise, du faisan et du lièvre

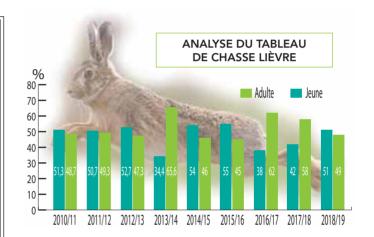
Le Lièvre d'Europe

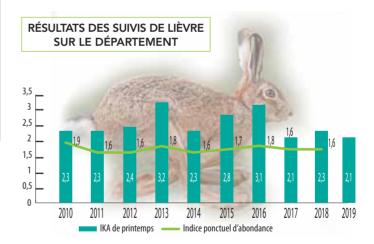
(Lepus europaeus)

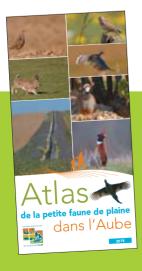
L'évolution de la population de lièvre au sein de notre département fait l'objet d'une grande attention par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Depuis plusieurs années, la fédération

utilise deux types d'indices de suivi (indice kilométrique d'abondance et indice ponctuel d'abondance), pour évaluer au mieux l'évolution des populations sur le département.

Au vu des analyses des tableaux de chasse, nous pouvons constater la mauvaise reproduction moyenne de l'espèce pour l'année 2018. Nos comptages 2019 confirment la stabilité de notre capital reproducteurs.







Le nouvel atlas, pour mieux connaître LES ANIMAUX DE NOS PLAINES

Après l'Atlas des prédateurs, voici celui de la petite faune de plaine! Ces espèces constituant notre patrimoine vivant se trouvent à nos portes et pourtant elles sont le plus souvent méconnues... Où les rencontrer? Comment les observer? Comment elles vivent? Ce nouveau guide à destination des chasseurs, du grand public mais aussi des maires révèle leur vie avec des informations claires, précises sur 20 pages. Grâce à l'expertise de la Fédération des chasseurs, ce guide met en lumière la compétence des chasseurs dans l'expertise environnementale.

Les chasseurs acteurs de la biodiversité!



La Perdrix grise

(Perdix perdix)

Les bonnes conditions météorologiques étaient réunies au printemps 2018 pour espérer une belle reproduction pour nos oiseaux. Toutefois, notre indice de reproduction ne dépasse pas les 5 jeunes / poule. La moisson précoce ne nous a pas permis de retrouver l'apport des recoquetage. Ainsi nos effectifs à la sortie de l'hivers semblent stables.

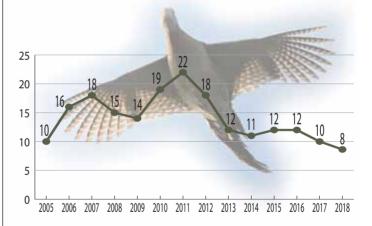


Le Faisan commun

(phasianus Colchicus)

La politique fédérale ces dernières années en faveur du Faisan commun par l'intermédiaire de nos conventions de gestion a permis de développer les populations de façon assez remarquable... Ces résultats font écho dans notre département car tous les ans de nouvelles communes sollicitent la FDC10 pour s'engager dans la gestion de cette espèce. Ceres territoires attaignent aujourd'hui des densites

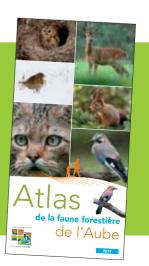
tains territoires atteignent aujourd'hui des densités supérieures à 15 coqs chanteurs aux 100 ha! ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COQS CHANTEURS RECENSÉS AUX 100 HA BOISÉS SUR LES STRUCTURES FAISAN DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE



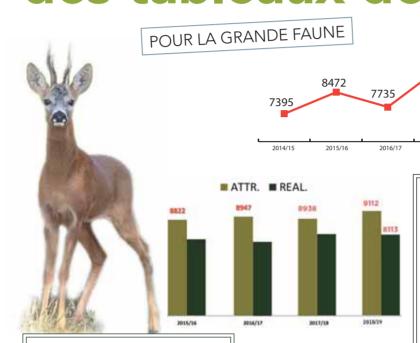
Un nouvel atlas, pour mieux connaitre LA FAUNE FORESTIÈRE

Après la création de nos deux atlas, prédateurs et petite faune voilà celui de la faune forestière! Ce document de vulgarisation présente les principales espèces présentes dans nos forêts. Ce petit guide répond aux principales questions que nous pouvons nous poser, ou les rencontrer? Comment vivent-elles? Le support est financé par la FDC 10 mais aussi par les GIC grand gibier qui trouvent ici le moyen de rappeler l'importance de leurs actions en matière de gestion des milieux et des espaces.

Les chasseurs acteurs de la biodiversité!



Connaissance des tableaux de chasse



Situation du« sanglier »

11484

9681

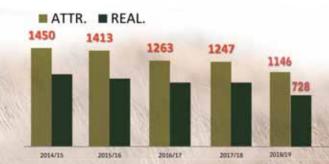
En 2018 – 2019, près de 11 500 sangliers ont été prélevés par la chasse. Ce chiffre record répond à une volonté assumée des chasseurs à faire baisser les niveaux de population suidés. Cette volonté doit être partagée et plus particulièrement sur le secteur de Clairvaux où le sanglier n'est pas sans poser de réelles problématiques avec le monde agricole. La pression de chasse sur l'espèce doit être maintenue en 2019, par la battue mais également par l'approche dès le 1er juin.

Situation du « chevreuil »

Le chevreuil se porte bien sur l'ensemble de notre département mais restons malgré tout prudents et réactifs si nous constatons un affaiblissement de ces effectifs en particulier lors d'événements climatiques importants (printemps humide, été sec...). La saison 2018 – 2019 restera l'année la plus importante au niveau des attributions et des réalisations.

Situation du « cerf »

Le cerf élaphe connait une situation difficile sur les zones historiquement fortes. La pression des forestiers (ONF et CRPF) a conduit l'espèce « cerf » à des niveaux de population plus que préoccupants. Le massif de Rumilly par exemple se trouve ainsi dans une dynamique de population alarmante. Il nous faut maintenant et collectivement être les garants de la compatibilité des capacités d'accueil sans pour autant prononcer l'éradication de l'espace au nom des équilibres sylvo-cynégétiques.





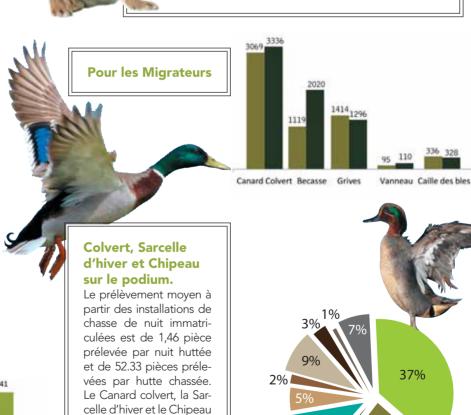
POUR LA PETITE FAUNE

Enquête statistique pour la saison 2018 – 2019

L'estimation du tableau de chasse repose sur votre saisie en ligne via notre site internet qui vous renvoie sur votre espace adhèrent.

Votre implication doit permettre de suivre l'évolution des prélèvements dont le seul but est de défendre nos intérêts cynégétiques. La connaissance des tableaux de chasse et leur évolution sont de très bons indicateurs de notre activité cynégétique départementale. Continuer de recueillir ces données est important, elles nous donnent des indications précieuses. Cette saisie via votre espace adhèrent est aujourd hui le seul moyen simple et fiable d'estimer globalement les prélèvements par espèce et c'est aujourd'hui indispensable de connaitre les prélèvements. Pour chaque nouvelle saison les résultats reflètent ainsi une situation fidèle de notre département. Nous sommes d'accord que la qualité de la chasse prime sur le tableau de chasse mais aujourd' hui nous avons besoin de ces chiffres, nous comptons sur votre participation active.





1%

Colvert

Bernache
Chipeau

Sarcelle Hiver

Siffleur

Pilet

Nette Rousse

Souchets

Fuliqule Milouin Oie Cendrée

Fuligule Morillon Oie Rieuse



nombre d'installations huttès nombre de nuits

pèce invasive)

représentent près de 75% des prélèvements dans le

département de l'Aube.

Pour la première année,

nous voyons apparaitre dans les statistiques, la

Bernache du Canada (es-



Bilan de la régulation

RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES ESPÈCES RÉGULABLES... EN ATTENTE DE RÉPONSE!

La régulation des prédateurs est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier. La dernière étude lièvre confirme cet impact. La combinaison des différents modes de régulation est la seule garantie pour prétendre avoir un réel impact sur les populations de prédateurs.

100000

215 PIÉGEURS

178 COMMUNES

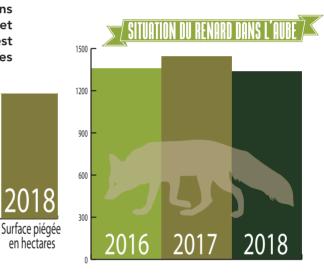
en hectares

uin 2018, une nouveauté législative, les espèces nommées « nuisibles » sont dorénavant appelées « susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Dans l'Aube, les espèces classées « nuisibles » par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 sont : le renard, la fouine, la martre, la Corneille noire, le Corbeau freux et l'Étourneau sansonnet. Pour mémoire : le Conseil d'État a déclassé la Pie bavarde, en la retirant de la catégorie des nuisibles dans le département de l'Aube le: 19/06/2017. Un nouvel arrêté est donc attendu pour le premier semestre 2019.

Espèces demandées par la FDC 10: le renard, la fouine, la martre, le putois, la Corneille noire, le Corbeau freux, la Pie bavarde, l'Étourneau sansonnet et la belette





a déclaration de piégeage en mairie qui était annuelle est triennale depuis 2016... Attention les premières déclarations triennales de 2016 sont à renouveler.







L'aménagement de nos territoires

LES CHASSEURS S'ENGAGENT

Les espèces de nos plaines sont fortement dépendantes des milieux ouverts et notamment agricoles. La structure du paysage est donc primordiale pour assurer l'ensemble des besoins de nos écosystèmes. L'installation de linéaire associée à des structures multifonctionnelles sont des solutions durables pour notre faune sauvage. Les chasseurs acteurs de la biodiversité!

LES BANDES ENHERBÉES

Situées en bordure de parcelles, elles peuvent être le résultat d'un couvert semé ou naturel.

La FDC 10 a financé en 2018, 32 ha de bandes enherbées.

Elles apportent un lieu de quiétude pour bon nombre d'espèces. Par ailleurs, elles assurent un rôle non négligeable dans la lutte contre l'érosion des sols et la pollution des eaux.

PLANTATIONS SOUS LES PYLÔNES RTE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) et Réseau deTransport d'Electricité (RTE) continuent leur partenariat en faveur de la biodiversité. Il illustre leur volonté de poursuivre les engagements dans une gestion durable et raisonnée des terrains sous les lignes à haute tension pour favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage. Ces emprises électriques

en plaine peuvent devenir des zones propices à la protection, à l'alimentation et à la circulation du gibier, notamment par La FDC 10

la restauration de couverts et buissons faunistiques.



RTE, a aménagé 60 pieds de pylones

dans le cadre de

ses conventions avec

LES HAIES

Elles permettent, avec l'implantation d'arbustes à baies de constituer une source d'alimentation non La FDC 10 négligeable pour a financé en 2018

la plantation de plus de 2500

arbustes, soit 2,2 km.

CULTURES FAUNE SAUVAGE

Comme les bandes enherbées elles sont en contact direct avec la zone cultivée. Généralement semées, ces dernières sont fortement attractives pour de nombreux insectes qui constituent une part non négligeable du régime alimentaire de nombreuses espèces.









Dégâts de GrandS gibiers

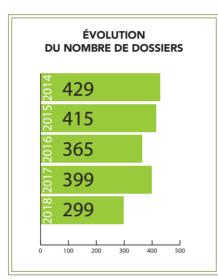
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

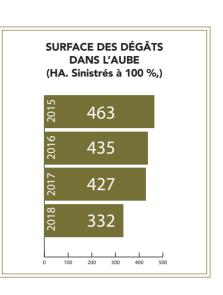
Les chiffres:

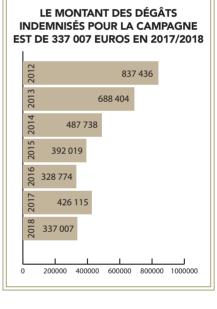
Nous avons eu une diminution significative du nombre de dossiers définitifs durant la campagne écoulée, qui se traduit par une forte baisse des surfaces indemnisées. Pour la saison 2018/2019, 299 dossiers ont été traités contre 399 dossiers pour la campagne 2017/2018. Une attention particulière sur la situation provisoire de 2019 avec 300 dossiers ouverts en Avril!

Les surfaces sinistrées ont diminué de plus de 20 %, elles passent ainsi de 427 à 332 hectares. Ce résultat a été possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sanglier (augmentation des prélèvements), mais également par la rapidité de la moisson 2018 (temps caniculaire).

Pour cette campagne, la répartition des pourcentages de dégâts dans les différentes cultures reste relativement identique. Cette situation a été possible par l'importante baisse de la surface détruite en céréale (-40 %).















L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une baisse de plus 30% en l'espace de 4 ans.

L'augmentation de la surface en maïs dans la SAU a certainement eu un effet sur les résultats 2018, moins 40% sur les céréales mais plus 11% sur le maïs, ce qui confirme l'importance de suivre collectivement l'évolution des assolements.

Encore cette année, une attention particulière sur le secteur de Clairvaux où le niveau de population n'est plus à un seuil acceptable, le contexte agricole difficile sur cette zone doit nous pousser à la plus grande vigilance! Nous dénonçons cette situation car elle va à l'encontre de notre communauté.

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 88% des dégâts dans notre département.

LES ESTIMATEURS

Les estimateurs de grand gibier dans le département de l'Aube n'ont pas de secteur attitré. Ils sont donc en capacités d'agir sur l'ensemble du département.

Les estimateurs sont au nombre de 8 sur notre département :

- Mme DROMBY Christine
- Mme BOURGOIN Viviane
- M. GAUDY François
- M. LEGRAND François
- M. PIAT Jacky
- M. MARGON Claude
- M. PETIT Yves
- M. BERGEON Jean-Marie

Missions de **prévention**

Les fortes sommes d'indemnisation nécessitent d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention. Pour limiter les dégâts agricoles, la FDC 10 intervient à différents niveaux : protection par des clôtures et prévention par des aménagements spécifiques et par de l'agrainage.

• L'agrainage de dissuasion. L'agrainage dissuasif est ici considéré comme un moyen complémentaire pour prévenir et réduire les dégâts en détournant les sangliers des zones agricoles sensibles. Plus généralement, il peut contribuer à maintenir les sangliers éloignés des abords des villages et des zones périurbaines, afin de limiter leur impact sur les jardins potagers et d'agrément et réduire les risques de collision. En outre, les différentes mesures prises sur la base du SDGC, ont été définies pour ne permettre qu'un agrainage dissuasif qui ne doit en aucun cas jouer un rôle appropriatif ou encore favoriser des concentrations.

La pose de **clôtures**

La Fédération encourage la prévention individuelle par l'achat de clôtures électrifiées mises à disposition aux détenteurs de droits de chasse. La pose de clôture doit se faire en concertation avec la FDC10.

Pour l'année 2018 la Fédération a engagé **125 417** € dans la protection des cultures.

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leur actions de réduire le montant des dégâts!

IDENTIFICATION DES ZONES À ENJEU

BLIGNY POIVRES BAROVILLE MARCILLY-LE-HAYER MARAYE-EN-OTHE BERCENAY-EN-OTHE VILLE-SOUS-LA-FERTÉ ARCONVILLE VITRY-LE-CROISE VERNONVILLIERS CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE FULIGNY

Comment faire pour **améliorer** notre prévention :

- Avoir une bonne maintenance de nos clôtures
- Signaler rapidement les dégâts afin de mettre en place le plus rapidement possible un moyen de prévention adaptée à la
- Avoir une bonne gestion des prélèvements des populations de sanglier
- Avoir une pratique de l'agrainage pondérée en fonction des enjeux agricoles
- Avoir des échanges
 d'informations entre la
 fédération départementale
 des chasseurs, les chasseurs
 et le monde agricole
 afin d'éviter les dossiers
 conflictuels



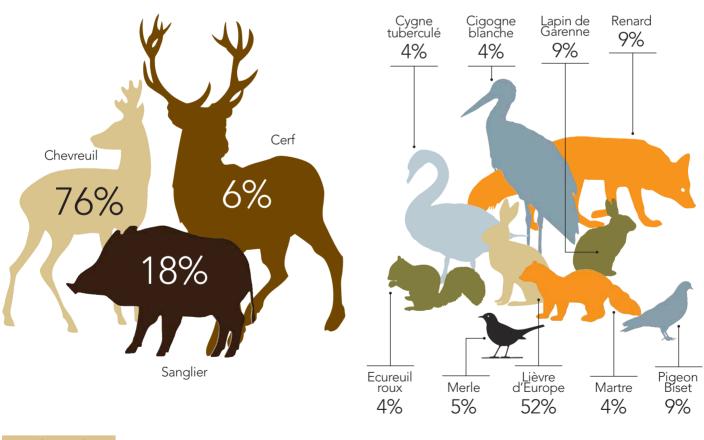
La surveillance sanitaire de la Faune Sauvage

Au total, ce sont 40 animaux qui ont été transportés au laboratoire d'analyses vétérinaires de Troyes. Parmi le grand gibier, 13 chevreuils, 3 sangliers et un cerf ont été collectés. Les chevreuils sont pour la plupart atteints de parasitisme. Les sangliers ont été analysés dans le cadre de la surveillance de la Peste Porcine Africaine et le cerf est mort de déshydratation.

Concernant la petite faune, un total de 23 individus a été collectés. La plupart d'entre eux concernent le lièvre.



Pourcentage des espèces de GRANDE FAUNE et de PETITE FAUNE collectées dans le cadre du réseau SAGIR



Chevreuil
Parasitose
Traumatisme

Sanglier Négatif à la PPA

Cerf Traumatisme Merle Traumatisme

Lapin de garenne Suspicion VHD Pigeon Biset
Intoxication au carbamate

Martre
Gale sarcoptique

Maladies du lièvre
Pseudotuberculose
Suspicion EBHS ou
RHVD
Tularémie







La Peste Porcine Africaine Bilan de l'année 2018

Une propagation rapide:

Le 13 septembre 2018, deux sangliers positifs à la PPA sont trouvés en Belgique.

Un zonage a alors été mis en place en Belgique pour appliquer des mesures drastiques. En parallèle, des mesures de surveillance renforcées ont été activées en France à travers le réseau SAGIR. Au 27 novembre 2018, ce sont 454 sangliers qui ont été prélevés dont 396 positifs dans la zone Belge. Rappelons que la vitesse de propagation naturelle est d'environ 2 km/mois. Ce 8 janvier 2019, à 1 km de la frontière française, deux sangliers sont retrouvés morts positifs à la PPA en dehors de la zone de surveillance belge. Une zone blanche de 141 km² a donc été identifiée dans la Meuse et les Ardennes, où 500 à 600 sangliers ont été abattus pour faire le vide sanitaire.

Le dispositif de surveillance renforcée dans l'Aube : de quoi s'agit-il ?

L'Aube est passée en niveau de surveillance qualifié de 2a. Cela implique que le dispositif de collecte est renforcé sur les cadavres de sangliers sans pour autant être systématique.

En effet, selon l'état de l'animal ou du cadavre et de l'environnement. l'individu peut être collecté dans le cadre du réseau SAGIR et amené au laboratoire d'analyses vétérinaires de Troyes. Une recherche du virus est alors systématiquement faite. La collecte d'un individu retrouvé mort n'est pas systématique et est laissée libre à l'appréciation de la Fédération des Chasseurs et/ou de l'ONCFS. Dans ce contexte, une fiche indiquant le comportement à adopter lors de la découverte d'un animal et les numéros à contacter a été créée.

Fiche maladie

doit persister.

Agent pathogène Virus(Flaviviridés)

Espèces touchées

Suidés (Porc ou sanglier)
Transmissible à l'homme?

Non

Résistance

Très résistant à la congélation et à la salaison

Symptôme

Paralysie des membres Convulsions tumériformes Diarrhées aigues Rate légèrement gonflée



L'application IGN : un outil à ne pas oublier !

Développée depuis plus d'un an pour permettre, notamment, de géolocaliser une espèce sur le département, la FDC 10 a actualisé l'application pour permettre à ses adhérents d'indiquer la localisation exacte d'un sanglier retrouvé mort. En prenant une photo de l'environnement, cet outil nous permettra d'assurer un suivi fin de la propagation du virus, si celui-ci est amené à arriver en France.



NE JAMAIS RENONCER ?

ACCOMPAGNER 120 000 ASSOCIATIONS DEPUIS PLUS DE 25 ANS



C'EST ÇA L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Parce que vos projets nous tiennent à cœur, Société Générale est présente depuis plus de 25 ans auprès du monde associatif. Chaque jour nos conseillers associations dédiés sont à l'écoute des 120 000 associations dont ils accompagnent le développement.

associations.societegenerale.fr



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

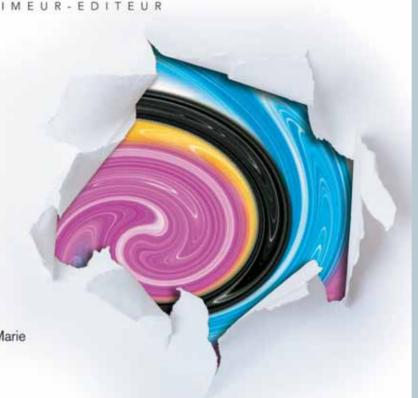




IMPRESSION OFFSET et NUMÉRIQUE PETITS et GRANDS FORMATS SUR TOUS SUPPORTS

Bureaux et ateliers :

Z.I. des écrevolles Avenue des Tirverts - 10150 Pont-Sainte-Marie Tél. 03 25 70 44 70 la-renaissance@la-renaissance.com









La FDC 10, animatrice des sites Natura 2000 de la Bassée et de la Basse Vallée de l'Aube

NATURA 2000

Natura 2000 est un dispositif de l'Union européenne qui vise à concilier « préservation de la biodiversité et activités socioéconomiques des territoires ».

La Bassée et la Basse vallée alluviale de l'Aube, des joyaux de biodiversité!

Les zones Natura 2000, en question, désignées sous le nom de ZSC 1 « Prairies, Marais et Bois alluviaux de la Bassée » et ZSC « Prairies et Bois alluviaux de la Basse Vallée alluviale de l'Aube » sont logées au cœur de la région naturelle du Nogentais et dans un sillon au nord de la Champagne crayeuse. Ces zones humides façonnées par la Seine et l'Aube rendent d'immenses services à la so-

ciété. Véritable mosaïque de milieux, ces sites abritent des habitats naturels remarquables (végétations aquatiques, prairies inondables, boisements alluviaux...), supports d'une flore et d'une faune rares et menacées à l'échelle de l'Europe. Pas moins de 15 espèces patrimoniales de papillons (Cuivré des marais), de libellules, d'oiseaux (Râle des genêts, Martin pêcheur...), de poissons ou encore de mammifères peuvent-être citées.

Le rôle de la Fédération et de ces partenaires

Durant les 3 prochaines années, la FDC 10 s'attachera avec ses partenaires, la Chambre de l'Agriculture de l'Aube et le SDDEA, à faire connaître et à faire vivre ces sites auprès de la population locale. Notre volonté favoriser la richesse et la diversité biologique et garantir une gestion des milieux naturels en adéquation avec la pratique d'activités humaines, dont la chasse, la pêche, la sylviculture ou encore l'agriculture.

Pour cela, Natura 2000 propose des outils financiers destinés à accompagner la mise en place de mesures de gestion en faveur des milieux et espèces remarquables dits « d'intérêt communautaire ». De nombreuses actions peuvent

être éligibles : débroussaillage de milieux humides, maintien des milieux ouverts et des espèces inféodées par fauche tardive ou pâturage extensif, entretien des berges... Le rôle de la FDC 10 sera justement de contacter et accompagner les propriétaires et gestionnaires désireux dans cette démarche. En parallèle, la FDCA assurera une un rôle de vigilance à la bonne santé des sites et organisera plusieurs réunions techniques à destination des acteurs locaux et usagers des sites. Elle communiquera également auprès du grand public et des scolaires. Vous pourrez d'ailleurs prochainement découvrir le site internet propre à ces sites ou nous rencontrez à

SITE NATURA 2000 : PRAIRIES, MARAIS ET BOIS ALLUVIAUX DE LA BASSÉE



Contact : Marion Delporte animatrice Natura 2000 delporte.m@fdc10.org



Grand Est



l'occasion des Foires de Champagne.









L'Education à la nature Un engagement fort pour notre Fédération!

Depuis de nombreuses années la FDC 10 développe des actions d'éducation à l'environnement et de connaissance des milieux naturels autour des enjeux de conservation de la biodiversité, des paysages, des ressources naturelles, des enjeux de développement local durable.

Ainsi le Service technique de la FDC10 intervient comme partenaire sur tous sujets éducatifs concernant l'environnement et le montage de projets. Tous les niveaux scolaires sont concernés : de la maternelle aux écoles supérieures.

Cet engagement innovant pour le tissus associatif et plus particulièrement pour nos fédérations des chasseurs, nous a permis d'obtenir l'agrément de l'éducation nationale par le Rectorat de l'Académie de Reims. Cet agrément est aujourd'hui attribué à seulement 5 fédérations en France!

Nous travaillons maintenant selon les programmes officiels d'enseignements, le socle commun des connaissances et des compétences et les deux circulaires du 8 juillet 2004 et du 29 mars 2007 relatives à l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Nos missions

La conception et l'animation de campagnes éducatives à thème constituent un appui aux enseignants dans la mise en oeuvre de projets pédagogiques en lien avec l'environnement.

La FDC 10 peut maintenant répondre à tous projets d'éducation à l'environnement et proposer des interventions «à la carte» suivant les projets de classe. N'hésitez donc pas à nous mettre en relation!

Nos valeurs éducatives

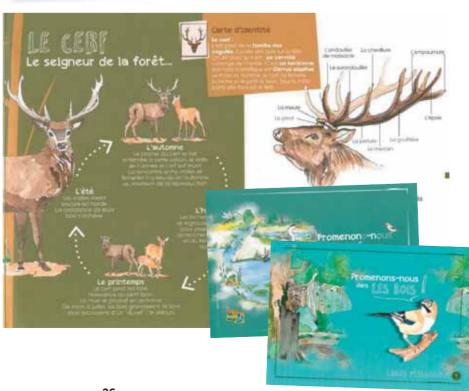
Être en contact avec le terrain et la réalité des évènements constitue aujourd'hui notre force... Découvrir son environnement en mobilisant ses sens, son imagination et en suscitant la participation, la curiosité, le jeu, la recherche, l'expérimentation, la création, la rédaction de traces écrites, Vivre des démarches collectives et individuelles avec les enfants et les jeunes en milieu scolaire confirme la dimension toute particulière de notre engagement.



Les thématiques abordées

Tous les thèmes peuvent être abordés, du plus large (eau, air, biodiversité, paysages, écologie, gestion durable d'un territoire...), au plus précis (les orchidées, les chauves-souris, les ongulés, les gallinacés...).

- Interventions thématiques dans les classes ou autour de l'établissement scolaire
- Sorties pédagogiques, accompagnement de visites
- Interventions sur programmes éducatifs complets de différentes durées (d'un trimestre à une année scolaire), pédagogie de projet
- Interventions dans le cadre de classes transplantées (Dosches, Géraudot, Pars les Romilly...) La FDC10 est en capacité de mettre à disposition du matériel optique (longues vues, jumelles...) des supports pédagogiques et de la documentation spécifique...











ont de l'Ambition!

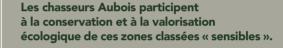
La maîtrise du foncier constitue un enjeu capital dans la gestion et l'aménagement de nos territoires. Pour la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, l'acquisition totale ou partielle de foncier est une opération stratégique à plus d'un titre : Gérer durablement des milieux et des espèces, pérenniser une activité humaine sur les sites (agriculture, sylviculture et chasse) et activer des partenariats avec nos différents interlocuteurs...

La gestion des espaces naturelles par conventionnement

La mise en place d'un partenariat direct entre la FDC 10 et un propriétaire (généralement un agriculteur) qui assure tout ou partie de la gestion est aussi possible. Ce nouveau programme a été mis en place courant 2018. Ce qui nous permet d'aller plus loin dans la démarche environnementale. Le FDC 10 a un rôle clé dans cette étape car elle définit les clauses à respecter ou les mesures à mettre en place et peut aussi assurer le suivi des mesures de gestion. Les outils de contractualisation permettent en outre de mettre en cohérence usages socio-économiques et enjeux environnementaux (periode de nidification de la perdrix ou du faisan par exemple). Vous pouvez donc sollicitez dès maintenant le service technique de la FDC 10 pour tous renseignements nécessaires à votre projet. La FDC 10 a conventionné une centaine d'hectares en 2018.

Pour la FDC 10, le niveau d'avancement de nos projets marque ici le niveau d'ambition de notre structure fédérale. Ces acquisitions permettent également de valoriser notre ingénierie, déterminant pour la mobilisation de tel ou tel outil. Notre approche foncière est centrée sur le territoire, une fois les enjeux écologiques et fonciers identifiés, la stratégie peut être élaborée en faveur de la Trame Verte et Bleue. Car en définitif, la préservation de la Trame Verte et Bleue par l'intervention foncière est un sujet hautement transversal. Tous les éléments constitutifs d'un territoire doivent alimenter les réflexions par une démarche multiscalaire (agriculture, collectivités, acteurs économiques, chasse, Forestiers...Etc.). Cette approche territoriale doit éviter tous conflits car l'action consiste à pérenniser la vocation d'un secteur par le maintien des usages en place. Un classement adéquat de la zone dans les documents d'urbanisme pourrait suffire à la maintenir en l'état.

Notre projet d'acquisition sur la commune de Pont-sur-Seine (d'une 100ha) s'inscrit dans cette démarche.



Exemple d'acquisition...

La FDC 10 propriétaire de 9 ha de marais sur la commune de Pars les Romilly.



Exemple de convention...

La FDC 10 vient de conventionner avec un propriétaire/exploitant pour une surface de 3 ha de pâture humide. Un site remarquable à la porte de Troyes!









L'acquisition de la ferme du clos du château, à Géraudot

Des hommes et des compétences aux services d'un territoire

Située au coeur de la forêt d'Orient, sur la commune de Géraudot et à 500 mètres de notre terrain du permis de chasser entre Dosches et le lac de la forêt d'Orient, la ferme du clos du château s'étend sur près de 9 ha et offre un milieu naturel d'une rare richesse. Un paysage varié, composé d'un boisement classé dans le PLU, de zones agricoles et de haies champêtres, entoure un patrimoine bâti du 19° siècle.

Ainsi, outre les formations obligatoires, le permis de chasser, l'agrément pour les piégeurs, la formation chasse à l'arc etc..., ce lieu délivrera également des stages à destination de tous les publics.

Un site de formation et d'information Chasse et Environnement, mais aussi :

- Un lieu de rencontre (Assemblées des Associations cynégétiques spécialisées ...), d'activités ludiques, et de manifestations (fête de la chasse, de la nature...)
- Un territoire de découverte pour les jeunes, de projets pédagogiques avec l'Inspection Académique de l'Education Nationale ou le conseil départemental.
- Un pôle d'études avec des partenaires comme la Chambre d'Agriculture (étude sur les aménagements...)
- Une vitrine d'un savoir-faire (plantation de haies, gestion de zone humide...)

EQUIPEMENTS...

• Un lieu avec plusieurs bureaux ouverts à la location et 1 salle de conférence modulable de 400 places également ouverte à la location (prévue pour nos AG, expositions des trophées). Les chasseurs



Ce site présente des atouts indéniables une véritable identité et un lieu remarquable pour notre image.



s'ouvrent ainsi au monde économique.

- Circuit pédagogique pouvant recevoir des scolaires mais de façon plus dynamique du grand public dans des conditions adaptées et innovantes
- Parcours de formations (piégeage, faune sauvage, aménagements petit faune...)

TRAVAUX ENGAGES...

2 ans de travaux majeurs mais un plan d'aménagement du site conduit en permanence.

 Restauration du bâti dans le style champenois pour l'accueil du public (ancienne ferme) et de la salle de conférence (grange).

- Equipement, une salle de conférence avec un matériel audio-vidéo approprié.
- Implantation d'un réseau de haies en plus de celles restaurées dans un objectif paysager mais aussi pédagogique (composition et technique d'implantation).
- Mise en place d'aménagements faunistiques : parcelles de cultures, paniers de ponte, agrainoirs ...

FINANCEMENT...

Des partenaires à trouver :

- 1. Le Conseil départemental de l'Aube et la Régional du Grand Est seront sollicités.
- 2. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube en autofinancement.
- 3. Les fonds européens seront également engagés sur ce projet



Les chasseurs du département possèdent maintenant un lieu identitaire qui doit permettre la valorisation de nos actions en faveur de la biodiversité!

Budget prévisionnel

2019 - 2020

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2019 AU 30/06/2020 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)					
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT		
CHARGES D'EXPLOITATION	2 370 019	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 384 047		
CHARGES FINANCIÈRES	9 500	PRODUITS FINANCIERS	12 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 880				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	13 648				
TOTAL	2 396 047	TOTAL	2 396 047		

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2019 AU 30/06/2020 – SERVICE GENERAL					
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 168 246	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 176 819		
CHARGES FINANCIÈRES	9 500	PRODUITS FINANCIERS	3 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	720				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	1 353				
TOTAL	1 179 819	TOTAL	1 179 819		

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2019 AU 30/06/2020 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS					
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 201 773	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 207 228		
CHARGES FINANCIÈRES	0	PRODUITS FINANCIERS	9 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 160				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	12 295				
TOTAL	1 216 228	TOTAL	1 216 228		



Compte de resultat

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 GLOBAL GENERAL ET DG

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)					
CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	2 150 058	2 246 957	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 755 466	2 668 582
CHARGES FINANCIÈRES	690	853	PRODUITS FINANCIERS	28 623	36 165
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 074	8 280	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 767	12 616
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	5 430	8 040			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	634 604	453 233	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)	0	0
TOTAL	2 792 856	2 717 363	TOTAL	2 792 856	2 717 363

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 - SERVICE GENERAL

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 – SERVICE GENERAL							
CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 137 069	1 168 905	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 317 635	1 260 144		
CHARGES FINANCIÈRES	690	853	PRODUITS FINANCIERS	12 397	13 427		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 074	8 280	PRODUITS EXCEPTIONNELS	485	11 916		
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	5430	8 040					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	185 254	99 409					
TOTAL	1 330 517	1 285 487	TOTAL	1 330 517	1 285 487		

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 - SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS						
CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 (12 MOIS)	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 012 989	1 078 052	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 437 831	1 408 438	
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	16 226	22 738	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 282	700	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	449 350	353 824	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)	0	0	
TOTAL	1 462 339	1 431 876	TOTAL	1 462 339	1 431 876	







BILAN AU 30 JUIN 2018 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gib					Gibiers)		
ACTIF	EXERCICE CI	LOS LE 30/06/	/2018 (12 MOIS) EXERCICE PRÉCÉDENT		PRÉCÉDENT		PRÉCÉDENT EXERCICE
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	30/06/2017 (12 MOIS)	PASSIF	30/06/2018 (12 MOIS)	30/06/2017 (12 MOIS)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 022	37 897	14 125	22 827	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	5 280 186	4 826 953
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 029 635	1 181 496	848 139	874 397	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	634 604	453 233
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 000	0	7 000	7 000	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	173 993	206 647
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilités, charges constatées d'avance)	7 251 705	0	7 251 705	6 275 862	DETTES	2 032 186	1 693 253
TOTAL ACTIF	9 340 362	1 219 393	8 120 969	7 180 086	TOTAL PASSIF	8 120 969	7 180 086

	BILAN AU 30 JUIN 2018 – SERVICE GENERAL						
	EXERCICE CI	LOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)		prócódont		EXERCICE CLOS LE	PRÉCÉDENT EXERCICE
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	30/06/2017 (12 mois)	PASSIF	30/06/2018 (12 MOIS)	30/06/2017 (12 MOIS)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 143	15 972	8 171	9 899	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	3 009 629	2 910 220
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 973 995	1 149 741	824 254	869 222	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	185 254	99 409
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 000	0	7 000	7 000	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	118 466	140 019
Stocks en cours (Mar- chandises, autres créances, valeurs mobilières de place- ment, disponibilités, charges constatées d'avance)	3 025 133	0	3 025 133	2 736 652	DETTES	551 209	473 125
TOTAL ACTIF	5 030 271	1 165 713	3 864 558	3 622 773	TOTAL PASSIF	3 864 558	3 622 773

	BILAN AU 30 JUIN 2018 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS						
	EXERCICE CI	LOS LE 30/06/2018 (12 MOIS)		PPÉCÉDENT CI		EXERCICE CLOS LE	PRÉCÉDENT EXERCICE
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	30/06/2017 (12 MOIS)	PASSIF	30/06/2018 (12 MOIS)	30/06/2017 (12 MOIS)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 879	21 925	5 954	12 928	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	2 270 557	1 916 733
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 640	31 755	23 885	5 175	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	449 350	353 824
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	0	0	0	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 527	66 628
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilités, charges constatées d'avance)	4 226 572	0	4 226 572	3 539 210	DETTES	1 480 977	1 220 128
TOTAL ACTIF	4 310 091	53 680	4 256 411	3 557 313	TOTAL PASSIF	4 256 411	3 557 313







Ouverture

Ouverture générale : 15 septembre 2019

Ouverture viticole: 29 septembre 2019

Fermeture générale : 29 février 2020

Horaires de chasse: 8h30 à 17h30

Propositionsdates ouvertures

et fermetures de la chasse « petit et grand gibier » 2019 / 2020

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
	PETIT GIBIER	
Lapin de Garenne	15 septembre 2019	29 février 2020
Perdrix grise zone nord (1 jour)	15 septembre 2019	21 septembre 2019
Perdrix grise zone sud (3 jours)	15 septembre 2019	5 octobre 2019
Perdrix grise en gestion	15 septembre 2019	23 novembre 2019
Perdrix rouge (hors vignoble)	15 septembre 2019	31 janvier 2020
Perdrix rouge (vignoble)	29 septembre 2019	1 journée de chasse
Faisan	15 septembre 2019	31 janvier 2020
Lièvre	29 septembre 2019	2 novembre 2019
Lièvre: pour les PGC de Romilly, Landion, Plaine de Troyes, Thibaud de Ch. et Champagne crayeuse centre.	29 septembre 2019	23 novembre 2019
	GRAND GIBIER	
Sanglier en battue	15 septembre 2019 29 février 2020	
Chevreuil en battue	15 septembre 2019	29 février 2020
Cerf en battue	12 octobre 2019	29 février 2020
Autres espèces de grand gibier Soumise à plan de chasse	18 octobre 2019	29 février 2020

Propositions dates ouvertures

et fermetures de la chasse « aux oiseaux de passage » 2019 / 2020

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
Canards de Surface et plongeurs	21 août 2019 à 6h00	31 janvier 2020
Chipeau/Morillon/Milouin/Nette Rousse	6 septembre 2019 à 7h00	31 janvier 2020
Oies - Limicoles - Bernache	21 août 2019 à 6h00	31 janvier 2020
Caille des blés - Tourterelle des bois	31 août 2019 à 6h00	20 février 2020
Bécassines	21 août 2019 à 6h00	31 janvier 2020
Rallidés - Foulques	15 septembre 2019 à 7h00	31 janvier 2020
Vanneau	15 septembre 2019	31 janvier 2020
Turdidés, Pigeons	15 septembre 2019	10 février 2020
Bécasse – Alouette des Champs	15 septembre 2019	20 février 2020

Dates fixées par arrêté ministériel



TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES à l'AG du 27/04/2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que celle des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017 / 2018.

TROISIEME RESOLUTION

Au 30/06/2018, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

	117 000,17 0
Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	449 350 19 €
Résultat de l'exercice (Service Général)	185 253,51 €
Autres Réserves (Service Général)	1 872 990,22 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 252 453,53 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	18 103,14 €
Réserves immobilisées (Service Général)	886 638,78 €
Réserves pour projet associatif (Service Général) .	250 000,00 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/18, d'affecter l'excédent «Dégâts» (449 350,19 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte «Général» (185 253,51 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du « Service Dégâts » de les déduire des Réserves « Dégâts » du « Service Dégâts » pour la somme de 11 736.09 € et pour les réserves immobilisées du « Service Général » de les affecter au profit des Réserves du « Service Général » pour la somme de 46 846,43 €
- 3) pour le projet associatif « Education à l'environnement », la réalisation d'un montant de 6 280,19 €, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières », la réalisation d'un montant de 13 427,37 €, ces deux sommes d'un montant de 19 707,56 € seront affectées sur les autres réserves du « Service Général »

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

Total fonds propres	5 914 789.37 €
Autres réserves (Service Général)	2 124 797,72 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 690 067,63 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	29 839,23 €
Réserves immobilisées (Service Général)	839 792,35 €
Réserves pour projet associatif (Service Général)	230 292,44 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2019/2020 et alimentant le Service Général :

	2019 2020
TIMBRE FÉDÉRAL	77 €
TIMBRE FÉDÉRAL 9 JOURS	38 €
TIMBRE TEMPORAIRE À 3 JOURS	19 €
FRAIS DE DOSSIER SUR VALIDATION « NATIONALE » DU PERMIS DE CHASSER	5 €*
FRAIS DE DOSSIER SUR VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER (DÉPARTEMENTALE)	3 €
FRAIS DE DOSSIER SUR E-VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER (DÉPARTEMENTALE)	2 €
COTISATION TERRITORIALE OBLIGATOIRE : 0,45 € PAR HECTARE (BOIS ET PLAINE), DUE PAR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES D'UN PLAN DE CHASSE OU PLAN DE GESTION (MINIMUM 35 €).	0,45 € par ha









CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2019/2020 et assurent le financement du Service « Dégâts de Gibier », à savoir :

	2019 2020			
TIMBRE GRAND GIBIER	3 €			
BRACELETS PLAN DE CHASSE :				
ESPECES	PRIX			
CERF	360 €			
DAGUET	280 €			
ВІСНЕ	220 €			
FAON	160 €			
CHEVREUIL	26 €			
SIKA	30 €			
DAIM	60 €			
MOUFLON	60 €			
ENCLOS (L 424-3 DU CODE DE L'ENV.)	5 € (Coût matériel)			
AUTRES PARCS (50% DU PRIX DU BRACELET EN MILIEU OUVERT)	180 €/ 140 €/ 110 €/ 80 € (gds cervidés)			
	et 13 € pour le chevreuil			
BRACELETS SANGLIER:				
UNITÉ DE GESTION	25 €			
HORS UNITÉ DE GESTION	36 €			
ENCLOS (L 424-3 DU CODE DE L'ENV.)	5 € (Coût matériel)			
AUTRES PARCS (50% DU PRIX DU BRACELET HORS PGC)				

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2019 / 2020 présenté par le Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, à souscrire, au nom de l'Association, 100 % du capital de la société V. NATURA, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social sera situé à Géraudot et à en assurer la Présidence au nom de l'Association.

A cet effet, elle donne tous pouvoirs au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour formaliser cette prise de participation et l'exercice du mandat de direction, signer tous actes, débloquer les fonds nécessaires, et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile afin de mener à bonne fin cette opération.

Qu'est-ce qu'une SAS (société par actions simplifiées) ?



La SAS « V.Natura » est la résultante de la création décidée par un associé, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. Cette société par actions simplifiées (SAS) est une société commerciale offrant à la FDC 10 une grande liberté d'organisation. Cette grande souplesse est son principal avantage, puisqu'elle peut facilement s'adapter aux souhaits de l'associé fondateur.

Venatura?

sens commun : VENATURA, ...2 siècles avant J.C.PLAUTUS (Plaute)

chasse n. f : (au sens figuré), action de chasser, de poursuivre

COTISATIONS TERRITORIALES:

	COTISATION À L'HECTARE BOISÉ COTISATION À L'		HECTARE DE PLAINE	
SECTEUR	SAISON 2019/2020	RAPPEL (SAISON N-1)	SAISON 2019/2020	RAPPEL (SAISON N-1)
1	1,00 €	0,87 €	0,10 €	0,08 €
2	3,17 €	2,47 €	0,32 €	0,25 €
3	1,71 €	1,52 €	0,17 €	0,15 €
44	3,50 €	6,99 €	0,35 €	0,70 €
33/4/5/6/86 ET 95	0,49 €	0,53 €	0,05 €	0,05 €
55 ET 7	1,65 €	1,68 €	0,16 €	0,17 €
8	1,30 €	1,69 €	0,13 €	0,17 €
9	1,07 €	1,07 €	0,11 €	0,11 €

(Minimum 35 €)

